



AVIS PUBLIC

Modification au calendrier des séances ordinaires du conseil de la MRC en 2020

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, secrétaire-trésorier de la susdite municipalité régionale, que :

À la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Rivière-du-Loup tenue le 16 janvier 2020 a été adopté une modification au calendrier concernant la tenue des séances ordinaires du conseil pour l'année 2020, en ajoutant :

Mercredi, 16 décembre à 20 heures à la préfecture de la MRC de Rivière-du-Loup.

**DONNÉ À RIVIÈRE-DU-LOUP,
CE VINGT-ET-UNIÈME JOUR DU MOIS DE JANVIER 2020.**

**Le directeur général et secrétaire-trésorier,
Jocelyn Villeneuve**